



Claude

BODIN

un député à vos côtés

FLASH INFOS JUILLET 2011

Editorial

Courage et bon sens

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, le gouvernement et les députés de la majorité présidentielle ont mis en œuvre de nombreuses réformes de fond visant à transformer et moderniser notre pays.

La brutale crise financière de 2008 et la terrible dépression qui a suivi ont retardé les effets de ces réformes en obligeant les Français à prolonger encore plus leurs efforts.

Pourtant, depuis le début de l'année, nous commençons à percevoir les signes d'un retournement de situation.

Une croissance du PIB de 2% annoncée pour cette année (estimations FMI et INSEE), une légère baisse du chômage depuis le début de l'année, même si elle reste encore fragile, une stabilisation du moral des ménages, sont des indicateurs probants d'une reprise de la confiance.

Il n'est donc pas surprenant que, face à un parti socialiste empêtré dans ses contradictions et tiraillé par ses luttes intestines, l'indice de confiance du Président de la République et celui du gouvernement amorcent une remontée régulière.

Les Français commencent à prendre conscience que le bénéfice des efforts qu'ils ont consentis pendant ces années de crise ne doit pas être dilapidé par une gauche jamais avare de promesses impossibles à financer.

Rien n'est encore gagné, tout reste ouvert, y compris la victoire de nos couleurs en 2012, la victoire du courage et du bon sens.

En attendant de vous retrouver en septembre, je vous souhaite une agréable période estivale.

Claude Bodin

Industrie

Air France :

Claude Bodin soutient Airbus

Claude Bodin fait partie des 150 députés toutes couleurs politiques confondues qui ont invité fermement le directeur général d'Air France à faire le choix naturel et légitime de l'européen Airbus.

Air France-KLM a lancé, il y a un an, un appel d'offres pour 100 avions long-courrier afin de renouveler une partie de sa flotte. C'est un enjeu majeur pour Airbus qui permettrait, en cas de succès, de consolider le programme A 350 face au B 787.

Les long-courriers d'Air France sont composés de Boeing à plus de 70%. Un pourcentage aussi élevé est profondément choquant pour la compagnie d'un des états fondateurs du programme Airbus, tandis qu'à l'inverse United Airlines n'a acquis aucun Airbus lesquels représentent 19% de la flotte d'American Airlines.

Avec un coût de développement de 13 milliards d'euros, l'A 350 constitue un programme majeur pour l'Europe, notamment pour la France, que ce soit en termes d'emplois ou pour notre commerce extérieur.

Claude Bodin :

« Aussi, nous avons invité fermement M. Pierre-Henri Gourgeon, Directeur Général d'Air France KLM, à faire le choix naturel et légitime de la filière aéronautique européenne afin que le vote, prévu en juillet prochain, des actionnaires du groupe, confirmant ou non son mandat, soit éclairé par sa décision. »

Une proposition de loi pour protéger les victimes d'usurpation d'identité

Un récent rapport parlementaire estime à plus de 200 000 le nombre de victimes d'usurpation d'identité en France.

Pour lutter contre ce fléau qui empoisonne la vie des personnes concernées, le texte de loi propose d'équiper les nouvelles cartes d'identité de puces sécurisées.

Ces cartes de nouvelle génération permettront de stocker les données biométriques numérisées de leur titulaire et d'offrir de nouveaux services comme l'authentification à distance et la signature électronique.

L'Assemblée nationale a voté en première lecture le 28 juin un projet de loi qui contient des dispositions innovantes axées autour de trois réformes d'ampleur :

- **L'amélioration de la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale**

Deux citoyens assesseurs, tirés au sort, siègeront désormais aux côtés de trois magistrats au sein du tribunal correctionnel pour juger les atteintes violentes aux personnes, y compris les faits de violence routière les plus graves, délits qui portent atteinte à la sécurité et la tranquillité des citoyens.

Ils feront également partie du tribunal d'application des peines, pour se prononcer sur les demandes de libération conditionnelle et d'aménagement de peine concernant des peines d'emprisonnement d'au moins cinq ans. Il en sera de même en appel.

- **La création d'une nouvelle formation de la cour d'assises**

Le projet de loi prévoit que pour le jugement des crimes punis d'une peine maximale de quinze ou vingt ans de réclusion commis sans récidive, les neuf jurés du jury de la cour d'assises pourront être remplacés, en première instance, par deux citoyens assesseurs, ce qui accélèrera la tenue des procès et limitera la durée de détention provisoire. L'affaire restera jugée par la cour d'assises avec neuf jurés si l'accusé ou le procureur le demande et en cas d'appel.

- **La modification de plusieurs dispositions de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante**

Le projet de loi a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la procédure de jugement des mineurs, en permettant des réponses pénales plus rapides et mieux adaptées à leur personnalité ; création d'un dossier unique de personnalité, extension aux mineurs de la procédure de convocation par officier de police judiciaire...

Les mineurs de plus de 16 ans poursuivis pour des délits commis en récidive seront désormais jugés par un tribunal correctionnel pour mineurs. Dans une perspective d'éducation renforcée, le projet de loi élargit les possibilités de placer des mineurs en centre éducatif fermé ou de convertir leur peine en travail d'intérêt général.

Enfin, le texte renforce l'implication des parents des mineurs poursuivis, en permettant, s'ils ne répondent pas aux convocations, de les contraindre à comparaître aux audiences, dans l'intérêt de leur enfant.

Claude Bodin :

« Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer le lien entre la population et l'institution judiciaire. Permettre une plus large ouverture de la justice sur la société en renforçant la participation de nos concitoyens au fonctionnement de la justice pénale, voilà des avancées importantes qui figureraient dans les engagements du Président de la République dans son projet pour la France de 2007. »

L'Assemblée nationale a adopté à la quasi-unanimité la proposition de loi sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (80% de l'effectif total des pompiers en France).

Pour répondre à la crise de vocation actuelle, le texte leur accorde une reconnaissance juridique et renforce leur protection sociale et pénale. La proposition de loi institue également des exonérations de charges sociales afin d'inciter les employeurs publics et privés en zone rurale à embaucher des volontaires et de faciliter leur mise à disposition.

Elle donne enfin la possibilité d'accorder aux collectivités un rabais sur leur participation financière au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2011 vise à instaurer une fiscalité du patrimoine plus juste, plus simple et économiquement plus pertinente, grâce à un rééquilibrage global des modalités d'imposition des hauts patrimoines. La taxation de la détention du patrimoine est ainsi allégée au profit d'une taxation plus lourde de sa transmission.

Le PLFR supprime le bouclier fiscal et le plafonnement de l'ISF. Néanmoins, la situation des bénéficiaires actuels du bouclier fiscal de condition modeste serait prise en compte par la mise en place d'un dispositif de plafonnement de la taxe foncière en fonction des revenus.

Il propose également de réformer l'ISF à compter de 2012, avec un seuil à 1,3 millions d'euros, en intégrant, afin de préserver le développement, des PME, un régime d'exonération des biens professionnels redéfini.

En ce qui concerne le financement, la réforme sera compensée par une taxation plus importante des donations et successions des hauts patrimoines, une taxation des résidences secondaires des non résidents et divers dispositifs venant limiter l'optimisation et l'évasion fiscale internationale.

Claude Bodin :

« Je suis personnellement satisfait de la suppression du bouclier fiscal, qui n'avait plus de raison d'être en période de crise économique pendant laquelle les efforts doivent être partagés. J'ai donc largement soutenu cette réforme qui a le mérite d'être juste et équilibrée ».

**Lutte contre la fraude :
une priorité pour le Gouvernement**

La lutte contre la fraude constitue une priorité pour le Gouvernement car elle répond à un objectif de justice et d'équité.

L'action résolue de l'Etat s'est traduite par une augmentation continue des fraudes constatées. Au total, en 2010, 3,4 Mds€ de fraudes fiscales, sociales et douanières ont ainsi été détectées, dont 457 M€ au titre des organismes de sécurité sociale (+ 19 % par rapport à 2009).

Le Gouvernement a notamment renforcé les moyens d'action de l'administration contre la délinquance fiscale. Celle-ci contribue ainsi désormais à la lutte contre les trafics qui se sont développés dans une quarantaine de quartiers sensibles (plus de 2 500 opérations d'enquêtes et de contrôle engagées).

Est aussi concernée : la lutte contre la fraude aux cotisations sociales, en matière d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse, aux prestations versées par les caisses d'allocations familiales et contre le travail dissimulé.

Claude Bodin :

« La fraude représente chaque année en France plusieurs milliards d'euros qui sont à la charge des contribuables. Dans un contexte de rigueur budgétaire, nous devons être d'une sévérité absolue vis-à-vis des fraudeurs et l'Etat doit poursuivre ses efforts. »

LES CHIFFRES DU MOIS

⇒ 36 Mds€ : c'est l'effort financier de la collectivité consacré aux personnes handicapées en 2010.

⇒ 25 % : c'est l'augmentation de l'AAH (allocation adulte handicapé) entre 2007 et 2012.

⇒ 34 500 : c'est le nombre de nouvelles places créées dans les établissements et services pour les personnes handicapées.